

Depuis le début de l'épidémie de COVID-19, l'Union Régionale des Professionnels de Santé Infirmiers libéraux d'Ile-de-France (URPS) tient tout d'abord à souligner l'investissement sans faille des infirmiers libéraux, qui ont répondu présents sur tous les fronts. Ils ont su se mobiliser et s'adapter afin d'être présents, quotidiennement, au chevet de leurs patients. Les infirmiers libéraux ont également su faire preuve de solidarité avec leurs confrères et consœurs des secteurs hospitalier et médico-social, en allant leur prêter main forte notamment en réanimation et en EHPAD.

Voici en détail les actions sur lesquelles l'URPS infirmiers a mobilisé les infirmiers libéraux franciliens, mais également les sujets qui à notre sens auraient pu être traités différemment ou qui ont mis la profession en difficulté.

1. Participation à la continuité des soins infirmiers en ville

a. Communication vers les infirmiers libéraux

L'URPS infirmiers a envoyé de nombreux e-mails et SMS d'alertes sanitaires afin d'informer les professionnels de terrain des mesures de précautions et des soins à apporter pendant la crise du Covid-19.

Nous avons notamment, dès le mois de mars élaboré un protocole avec le CPIAS¹ sur les soins infirmiers à domicile et les mesures barrières au domicile des patients.

b. Faciliter l'orientation des patients atteints du COVID

Depuis plus d'un an l'URPS infirmiers a déployé un outil sur la région appelé inzee.care, celui-ci a pour objet de faciliter la mise en relation entre les patients en ville et les infirmiers libéraux.

D'une part les infirmiers libéraux identifient les soins qu'ils acceptent d'effectuer, leurs horaires et leur zone géographique d'activité. D'autre part, les patients émettent des demandes de soins et un *matching* est fait entre le soin demandé et les infirmiers disponibles.

La prise en charge des patients atteints de COVID est venue s'ajouter à la charge de travail des infirmiers libéraux. En effet, les infirmiers libéraux ont conservé leur patientèle habituelle, constituée en majorité de personnes dépendantes, âgées et/ou atteintes de maladies chroniques.

Ainsi, pour faciliter l'adressage des patients atteints de Covid-19, l'URPS a adapté son outil inzee.care et fait ajouter des soins spécifiques, en lien avec l'évolution de la nomenclature des actes professionnels :

Soins créés dans inzee.care	Nombre d'IDEL à avoir accepté ces soins en IdF
Télésoin - télésuivi Covid	1004
Téléconsultation coronavirus	915
Visites aux patients Covid	965
Prélèvement nasopharyngé PCR	260
1/2 journées de dépistage	342

¹ Centre de prévention des infections associées aux soins

c. Les centres ambulatoires de consultation dédiés au COVID

L'URPS infirmiers a pris part à la mise en place des centres de consultations COVID et a informé les infirmiers libéraux de leurs modalités de participation à ces organisations.

Trois types de centres ont été identifiés par l'ARS, l'URPS infirmiers a contractualisé avec l'ARS pour assurer l'intermédiaire entre elle et les infirmiers libéraux pour le paiement des vacations pour les centres non adossés à une structure juridique (environ 60 centres dans la région).

De longs délais de versement des fonds de l'ARS à l'URPS retardent les paiements de vacations aux professionnels, cette situation occasionne quelques tensions et de l'insatisfaction de certains infirmiers.

d. Les équipements de protection individuels

Les infirmiers libéraux ont été en première ligne face au virus. 100 % de leur activité était au domicile des patients. Ainsi il nous a paru indispensable de communiquer rapidement sur les mesures barrière à mettre en place lors des soins à domicile.

En revanche, et comme les autres professions de santé, les infirmiers libéraux ont été confrontés à la pénurie de masques (FFP1 et FFP2) et de surblouses. L'URPS a donc été submergée d'appels et d'e-mails d'infirmiers libéraux en colère, inquiets ou désespérés, dans l'obligation éthique et déontologique d'aller soigner leurs patients, souvent sans protection.

L'URPS a apprécié le généreux don du Conseil régional de 200 000 masques. Nous avons recensé les infirmiers libéraux en besoin dans chaque département, puis les élus de l'URPS se sont organisés localement afin de distribuer les masques à leurs confrères et consœurs.

Ce que l'URPS infirmiers a regretté, et qui n'a pas été compris par la profession, c'est qu'elle ne soit pas incluse au comité régional de gestion des masques, piloté par l'ARS. Les infirmiers libéraux, seuls professionnels de santé à poursuivre leur activité au domicile des patients durant la crise, n'ont pas eu voix au chapitre sur la gestion des masques. Ce manque de reconnaissance et ce paradoxe entre l'action des infirmiers et leur absence dans la gouvernance de ce COPIL a été très mal vécu par la profession et a été perçu comme un révélateur de la place laissée aux infirmiers en général. Nous continuons donc de percevoir un fort décalage entre les annonces politiques et la réalité du traitement de la profession par les tutelles.

2. Participation au dépistage

a. Information sur la réalisation des prélèvements naso-pharyngés

En dehors de cette crise du coronavirus, il faut savoir que l'acte de prélèvement naso-pharyngé n'est pas très courant dans la pratique professionnelle. Il nous semblait donc essentiel de rappeler comment réaliser ce soin aux infirmiers libéraux.

L'URPS biologistes nous a donc transmis un tutoriel vidéo ainsi qu'un support de formation que nous avons largement diffusé aux IDEL² franciliens.

L'URPS a également informé les infirmiers des évolutions de la NGAP³ concernant la facturation des prélèvements naso-pharyngés, ainsi que les modalités de rémunération dans les centres dédiés au dépistage.

b. Mise en relation entre les infirmiers libéraux et les laboratoires de biologie médicale

L'URPS infirmiers a permis aux laboratoires qui le souhaitent de créer des comptes « coordinateurs » sur inzee.care, afin d'émettre eux-mêmes des demandes auprès des infirmiers libéraux de leur secteur, pour effectuer des actions de dépistage par RT-PCR.

A ce jour 16 laboratoires ont créé leur compte sur inzee.care.

c. Opérations « aller vers »

Les infirmiers libéraux ont participé aux opérations de dépistage organisées par l'ARS en direction de publics précaires. L'URPS, à la demande de certaines délégations départementale de l'ARS a mobilisé les IDEL pour ces actions.

d. Centres dédiés au dépistage

Tout comme pour les centres de consultations COVID, l'URPS assure le paiement des vacances des infirmiers libéraux dans ces centres de dépistage.

3. Soutien aux établissements de santé

a. Renfort d'infirmiers libéraux le JOUR en EHPAD⁴

La facturation des actes par les infirmiers libéraux en EHPAD, directement à l'assurance maladie, a permis de décloisonner ces deux secteurs. Les infirmiers libéraux ont ainsi pu suppléer leurs collègues salariés, en particulier dans les établissements fortement touchés par la Covid, avec un fort taux d'absentéisme parmi le personnel soignant.

Pour faciliter la mise en relation entre les EHPAD et les infirmiers libéraux, nous avons une nouvelle fois utilisé et adapté notre outil inzee.care.

Ainsi, 316 EHPAD ont créé leur compte sur inzee.care afin d'émettre directement des demandes de soins aux infirmiers libéraux de leur secteur.

La profession a regretté la façon dont l'assurance maladie a communiqué sur la fin de la possibilité de facturer les soins en EHPAD pour les IDEL. En effet, nous avons été prévenus le jour même, le 10 juin, par l'intermédiaire des réseaux sociaux, information ensuite confirmée en cellule de crise par l'assurance maladie. L'URPS a alors immédiatement envoyé un e-mail aux infirmiers pour les

² Infirmiers diplômés d'Etat libéraux

³ Nomenclature générale des actes professionnels

⁴ Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

alerter d'arrêter la facturation en EHPAD. Il aurait été plus respectueux de prévenir quelques jours en amont pour anticiper la fin de l'intervention des infirmiers libéraux en EHPAD, qui se sont sentis mis au rebut de façon très expéditive. Ceci alors que quelques semaines plus tôt il leur était demandé de s'organiser au plus vite pour libérer du temps pour ces établissements en besoin.

b. Renfort d'infirmiers libéraux la NUIT en EHPAD

Pour la nuit, deux dispositifs ont été mis en place :

➤ *Des vacances en présentiel*

Dans le département de la Seine-et-Marne, la DD ARS⁵ a demandé à l'URPS infirmiers d'identifier des infirmiers libéraux afin de les mettre en relation avec certains EHPAD, particulièrement touchés par la Covid. Les volontaires étaient alors amenés à effectuer des vacances de nuit « en présentiel », sur la base d'une rémunération forfaitaire.

➤ *Des astreintes*

En amont de la crise de la Covid-19, l'URPS avait déjà mis en place des astreintes d'infirmiers libéraux la nuit pour 9 EHPAD parisiens. Un infirmier étant d'astreinte chaque nuit pour couvrir l'ensemble des 9 établissements.

Fort de cette expérience appréciée par les différentes parties prenantes (infirmiers libéraux, EHPAD, équipes de nuit), la DD ARS 77 nous a sollicitée pour la mise en place d'infirmiers libéraux d'astreinte la nuit sur les 94 EHPAD (non couverts par un infirmier de nuit) du département.

Ce dispositif d'ampleur, mis en place de façon extrêmement rapide compte tenu de la situation, a fortement mobilisé notre URPS. Suite à un appel à candidature les infirmiers libéraux se sont manifestés, même si certaines zones du département moins denses ont été plus difficiles à couvrir que d'autres.

Pour l'instant le projet en Seine-et-Marne fait l'objet d'une convention avec l'ARS d'une durée de 6 mois. L'URPS est prête à poursuivre le déploiement dans les EHPAD des autres départements de la région.

c. Renfort dans les établissements hospitaliers

Dès le début de la crise, l'URPS a informé les infirmiers libéraux des besoins de renforts dans les établissements hospitaliers, en particulier dans les services de réanimation et de soins critiques. Nous avons communiqué sur la possibilité de s'identifier sur la plateforme Renforts-Covid mise en place par l'ARS.

Nous n'avons pas les chiffres exacts mais nous savons que de nombreux infirmiers libéraux se sont organisés pour venir en aide à leurs collègues hospitaliers, tout en assurant la continuité des soins de leurs patients en ville.

⁵ Délégation département de l'Agence régionale de santé

4. Coordination ville hôpital

a. Infirmiers libéraux coordinateurs au Grand Hôpital de l'Est Francilien

A la demande des médecins du GHEF⁶, l'URPS infirmiers a mis en place, dans le cadre d'une expérimentation de 15 jours, des infirmiers libéraux coordinateurs pour faciliter le retour à domicile des patients atteints du COVID.

La reconduite de cette expérimentation est en cours de discussion avec la direction du GHEF, mais en ciblant davantage le positionnement des infirmiers libéraux aux urgences, afin d'améliorer la gestion des flux patients. Certains patients pourront donc être d'emblée orienter pour leur prise en charge à domicile, avec des soins infirmiers appropriés, en évitant une hospitalisation au décours de leur passage aux urgences. Ce projet devrait éviter l'embolisation des urgences et démontrer son intérêt dans d'autres situations que celle du COVID, par exemple lors d'épisodes caniculaires ou d'épidémies saisonnières comme la grippe.

Le recours aux infirmiers libéraux dans de tels projets fait tout son sens, en particuliers du fait de leur grand réactivité, permettant l'organisation de sorties très rapides. Il est à noter que pour assurer cette continuité des soins entre l'hôpital et la ville, il est important que les acteurs hospitaliers transmettent systématiquement aux infirmiers libéraux la prescription médicale et le compte-rendu d'hospitalisation au moment de la sortie du patient.

5. Représentation auprès des tutelles et communication / lien direct vers les infirmiers libéraux

Pour faire le lien entre les infirmiers libéraux et les tutelles (Agence régionale de santé, assurance maladie, Conseil Régional, Préfecture, ...), l'URPS infirmiers a participé à toutes les réunions de cellules de crise organisées par l'ARS avec les acteurs de la ville. Nous avons également pris part à plusieurs groupes de travail thématiques, notamment sur l'organisation des dépistages PCR avec l'URPS biologistes, à la mise en place du dispositif COVISAN dans plusieurs communes de Seine-Saint-Denis et à Paris, aux réunions régionales et départementales sur le déconfinement, ...

Tout au long de la crise, l'URPS est restée en lien constant avec les infirmiers libéraux notamment via les 32 newsletters envoyées par e-mail et les informations transmises via les réseaux sociaux.

⁶ Grand Hôpital de l'Est Francilien

CONCLUSION

En conclusion, nous tenons une nouvelle fois à souligner le rôle majeur des infirmiers libéraux durant cette crise. Ils ont répondu présents sur tous les fronts : à domicile, dans les centres de consultations COVID, dans les opérations de dépistage, dans les EHPAD le jour et la nuit, dans les hôpitaux... Leur réactivité et leur professionnalisme ont permis la mise en place d'opérations de grande envergure et de qualité.

Leur action sur le terrain auprès de leur patientèle fragile habituelle a empêché ces patients d'être infectés et d'emboliser les services d'urgence, déjà saturés en temps normal.

Le « retour » des infirmiers libéraux en EHPAD a permis d'apporter un regard extérieur neutre et indépendant dans ces établissements. Certains IDEL ont observé des défaillances dans la prise en charge des soins en EHPAD, ce qui démontre un équilibre très fragile, souvent compensé en attribuant des soins infirmiers techniques à du personnel non qualifié. Il est urgent de reconsidérer l'interdiction de l'intervention des infirmiers libéraux en EHPAD et de constater que la convention tripartite a montré ses limites.

L'URPS infirmiers a également eu un rôle à jouer dans cette crise et s'est révélée essentielle. L'URPS étant composée de professionnels de santé en activité, les élus sont les plus légitimes pour transmettre les remontées du terrain et assurer le lien avec les tutelles.

Malgré le fort engagement, la passion et l'endurance dont les infirmiers libéraux ont fait preuve depuis le mois de mars, nous tenons tout de même à alerter sur le fait que certains éléments tendent à démobiliser nos collègues. Que ce soit sur la gouvernance du comité de pilotage régional sur les masques, sur la communication expéditive et méprisante de l'assurance maladie sur la fin des interventions en EHPAD, ou sur les délais de paiements des vacations en centres Covid, nous sentons poindre un sentiment d'exaspération qui pourrait rendre la mobilisation pour une éventuelle seconde vague de l'épidémie plus difficile et moins massive.

Les infirmiers libéraux aspirent, tout comme leurs collègues hospitaliers, à une plus grande reconnaissance de leur rôle dans le système de santé. Les astreintes en EHPAD sont un parfait exemple de ce que pourrait être le nouveau rôle des infirmiers libéraux dans la permanence des soins non programmés.

Enfin, compte tenu du rôle majeur des infirmiers, démontré une nouvelle fois à travers cette crise, nous demandons à ce que les infirmiers libéraux soient plus visibles et plus audibles dans les instances de démocratie sanitaire. Nous demandons qu'à l'instar des médecins, nous ne soyons plus dilués avec d'autres professions de santé, conduisant à ce que dans le meilleur des cas, la voix infirmiers soit portée par d'autres professions. Une place à part entière doit être laissée aux infirmiers, professionnels de santé en première ligne auprès des patients, et ce, quelques soient les circonstances. Le triptyque socle des Equipes de Soins Primaires (ESP) que sont le médecin, l'infirmier et le pharmacien, doit être favorisé comme on l'a vu lors de cette crise et la notion d'infirmière de famille référente doit être inscrite dans la Loi.